**[66:D:6]**

**Jugement**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA PRÉSENTE REQUÊTE a été entendue aujourd'hui sans jury à/au [*lieu*], en présence des avocats de la requérante et des intimés, la ville de ... et [*nom*], sans que le procureur général de l'Ontario ne soit représenté, bien que l'avis de requête lui ait été signifié de façon appropriée comme le démontre l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et déposé.

APRÈS AVOIR LU l'avis de requête et la preuve déposés par les parties, et après avoir entendu les plaidoiries des avocats susmentionnés,

1. LE TRIBUNAL AUTORISE la requérante à présenter la présente requête à un juge seul de la Cour de l'Ontario (Division générale).

2. LE TRIBUNAL ORDONNE à l'intimée, la ville de ..., d'ordonner sur-le-champ à ses agents et employés compétents et à l'intimé, [*nom*], de délivrer à la requérante un ou des permis de construire un immeuble à appartements sur les biens-fonds susmentionnés conformément aux demandes formulées à cet égard, et le tribunal ordonne à l'intimé, [*nom*], de délivrer ce ou ces permis à l'égard des biens-fonds susmentionnés conformément aux règlements de construction de la ville de ....

3. LE TRIBUNAL ORDONNE aux intimés de payer à la requérante les dépens de la présente requête, dès leur liquidation.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)